



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N° 7

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, UA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. CRAVEIRO- DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Excusée : Aude LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCO)

Secrétaire de séance : UA DEL PRADO

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal, la promesse de vente régularisée le 21 mars 2014 devant Maître Harriague, relative à la vente de l'immeuble « La Terrasse » à la société « Les Pierres de l'Atlantique ».

Suite aux élections municipales, les parties ont souhaité se rencontrer pour faire le point sur le projet et suspendre le délai de dépôt de permis de construire.

Pour faire suite à cette suspension de délai, Monsieur Gilles LASSABE propose d'établir un avenant à la promesse unilatérale de vente du 21 mars 2014 qui précise les nouvelles obligations du bénéficiaire quant au dépôt du permis de construire et à la durée de la promesse qui expirera, au plus tard, le 4 juillet 2015.

Le Conseil Municipal,

- . après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilles LASSABE,
- . après avoir pris connaissance de l'avenant à la promesse unilatérale de vente du 21 mars 2014, de l'immeuble « La Terrasse »,
- . après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la promesse unilatérale de vente du 21 mars 2014, de l'immeuble « La Terrasse », avec la société « Les Pierres de l'Atlantique ».

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/10/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/10/2014



Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 30 septembre 2014
Le Maire,